



## VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE

(Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur)

**CERTIFICAT n° 09.013 du 01/07/2009**

*Ce certificat atteste que le produit désigné et le système qualité mis en œuvre pour sa fabrication ont été évalués conformément au référentiel de certification de la marque NF/VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE (NF 205).*

Société : UNELVENT  
Siège social : ZI Av. Côte Vermeille  
66300 THUIR  
FRANCE

Usine : RODIN SA  
Ctra. Puigcerdà, s/n  
17500 RIPOLL  
ESPAGNE

*est autorisée à apposer la marque NF en application des règles générales de la marque NF et du référentiel de certification de la marque NF/VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE (NF 205) pour le produit suivant :*

**DESIGNATION COMMERCIALE** N° : BA 016

Marque : AEROPLAST  
Modèle : SIROC3

Nombre de piquage cuisine : 1  
Nombre de piquage sanitaire 15 m<sup>3</sup>/h : 2  
Nombre de piquage sanitaire 30 m<sup>3</sup>/h : 2

### DESCRIPTION TECHNIQUE

Type de produit : Groupe de ventilation simple flux, auto-réglable, pour l'habitat individuel

Tension	Fréquence	Intensité	Puissance max. /pondérée	Condensateur
230 V	50 Hz	-	- / 35 W-Th-C	2 µF / 3,8 µF

### Caractéristiques aérauliques certifiées :

Allure	Débits d'air extrait (m <sup>3</sup> /h)				
	Bouche cuisine	Bouche sanitaire 15 m <sup>3</sup> /h		Bouche sanitaire 30 m <sup>3</sup> /h	
		N°1	N°2	N°1	N°2
Petite Vitesse	43,5 à 60	13 à 20	13 à 20	26 à 40	26 à 40
Grande Vitesse	≥ 131	14,5 à 21,5	14,5 à 21,5	29 à 43	29 à 43

Puissance électrique consommée : 35 W-Th-C

### Caractéristique acoustique certifiée :

Niveau de puissance acoustique en petite vitesse à la bouche cuisine : 37 dB(A)

*Ce certificat est valable un an sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier le présent certificat.*

*En vertu du présent certificat notifié par CERTITA, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour les produits objet de ce certificat, pour toute sa durée de validité et dans les conditions des règles générales de la marque NF et du référentiel de certification ci-dessus.*

Pour CERTITA SAS  
Pour le Président  
François-Xavier BALL  
Le Directeur

  
Didier BOUGLETTE